Bourges, le 9 juillet 2026

Circulaire de rentrée 2026-2027

Voici donc la traditionnelle lettre de rentrée, ainsi que la liste de fournitures pour l'année scolaire 2026-2027

La rentrée des classes aura lieu : Mardi 1er septembre 2026

Attention ! Afin d'assurer le meilleur accueil possible à nos élèves des petites classes, les rentrées seront échelonnées sur 2 jours

Mardi 1er septembre 2026/ jeudi 3 septembre 2026	
TPS/MS **Mardi 1er septembre**	Journée complète **Pas de classe le jeudi 3 septembre**
PS/GS **Jeudi 3 septembre**	Journée complète **Pas de classe le mardi 1er septembre**
CP **Mardi 1er septembre**	Journée complète
CE1-CE2 **Mardi 1erseptembre**	**Matin : CE1 seulement** **Après-midi : CE1 + CE2**
CM1-CM2 **Mardi 1 septembre**	Journée complète

Organisation pédagogique :

- **Maternelle :** PS-MS-GS : Mme S. De FONTENAY/ Mme C. BERNARD assistées de Mme S. BROUARD Mme L. MOREAU et Mme M. SEVRET

- **CP** : Madame V. CASTILLE et une enseignante non nommée pour le moment pour une journée de décharge de direction
-
- **CE1-CE2** : Mme M. AVRIL

- **CM1-CM2 :** Mme J. Le SOLLEUZ PORTKA

Horaires des classes :

Matin : 8h30 – 11h45
Après-midi : 13h30– 16h30
(Les lundis, mardis, jeudis, vendredis)

Soutien scolaire : le mardi soir de 16h45 à 18h

<u>Pour des raisons de sécurité renforcée, le portail de la rue des Mâchereaux sera ouvert de :</u>

8h20 à 8h30 / 11h45 à 11h55 13h20 à 13h30 / 16h30 à 16h40

Merci de respecter ces horaires car la surveillance du portail monopolise un adulte de l'établissement qui ne peut, pendant ce temps, s'occuper des enfants.

Dates des vacances scolaires : Année 2026-2027

Vacances de Toussaint	17 octobre au 1 novembre
Vacances de Noël	19 décembre au 3 janvier
Vacances d'hiver	20 février au 7 mars
Vacances de printemps	17 avril au 2 mai
Fin des classes	Vendredi 2 juillet à 16h30

Pont de l'Ascension : du 6 au 9 mai 2027

<u>Réunions de classe :</u>

Ces dates sont à retenir ; les enseignantes présentent l'année pédagogique et l'organisation de leur classe

Jeudi 10 septembre 2026 à 17h	**Classe de CP**
Mardi 15 septembre 2026 à 17h	**Classe de CE1-CE2**
Lundi 21 septembre 2026 à 17h	**Classes de Maternelle**
Mardi 22 septembre 2026 à 17h	**Classe de CM1-CM2**

<u>Garderie et étude surveillée :</u>

Garderie du matin : de 7h30 à 8h30

Garderie du soir : de 16h30 à 18h30

18h30 est l'heure de fermeture de l'école. Merci de bien vouloir vous conformer à ces horaires par respect pour le personnel et les enfants (pour certains, la journée commence très tôt.)

Après la classe, à 16h30, une courte récréation permettra aux élèves de se détendre et de prendre un petit goûter. Prévoyez-le dès le matin et confiez – le à l'institutrice pour les plus petits.

Etude surveillée

De **16h45 à 17h45,** les lundis, mardis, jeudis. Il n'y a pas d'étude le vendredi mais garderie. L'étude doit être un lieu de travail sans source de désordre.

Le matin, les institutrices accueillent les enfants dans la cour ou les classes à partir de 8h20.
Les élèves de CP, CE et CM se réuniront sur la cour avant la mise en rang.

Entrée-Sortie-Absences

Toute demande d'absence doit être faite sur Ecole Directe à l'enseignante et à Mme la directrice. Les absences imprévues doivent être signalées le plus tôt possible via Ecole Directe. Les différents rendez-vous : médecin, dentiste ou autres devront être pris de préférence hors-temps scolaire, sauf urgence.

À partir de 4 demi-journées d'absence, les parents devront fournir un certificat médical. Les absences répétées et non justifiées feront l'objet d'un signalement à l'Inspection Académique.

Les élèves de Maternelle seront conduits dans leur classe.

Les élèves du primaire veilleront à respecter scrupuleusement les horaires d'entrée en classe cela pour la bonne marche de la classe et par respect envers leur enseignante et leurs camarades.

En cas de départ avec une personne inhabituelle, le signaler par avance à l'institutrice.

Les élèves qui partent seuls devront avoir une **autorisation écrite** de leurs parents.

Cantine :

Le repas sera servi à 11h50.

Si un enfant doit prendre un médicament, le remettre à l'enseignante dès l'arrivée à l'école accompagné de l'ordonnance du médecin.

Le temps de cantine est un moment très fort de partage et de convivialité. On ne doit pas cependant oublier les règles de bonne conduite et de respect. Un avertissement sera donné en cas de mauvais comportement suivi s'il le faut d'une exclusion temporaire voire définitive de la cantine.

Les repas occasionnels devront être réservés sur Ecole Directe 72 heures à l'avance.

Assurance Scolaire :

Votre enfant doit être assuré responsabilité civile + individuelle accident.

Une attestation vous sera demandée à la rentrée si vous ne l'avez pas fournie à l'inscription.

Correspondance Famille-Ecole

Chaque parent a un compte sur l'application Ecole Directe. Toutes les communications avec l'école doivent passer par ce canal pour faciliter la vie de chacun.
Chaque institutrice accepte tout au long de l'année de rencontrer les parents sur rendez-vous pour un entretien particulier concernant le travail ou le comportement de l'enfant. La directrice reçoit également sur rendez-vous.

Contrôle du travail

Le contrôle des acquisitions et la validation des compétences se font régulièrement. Une réunion d'information dans chaque classe en début d'année vous informe des modalités, du contenu des programmes, des méthodes pédagogiques employées, des projets pédagogiques.

Eveil et Enseignement religieux

Un temps d'éveil religieux est proposé dans chaque classe ; l'enfant est ouvert à l'esprit de l'évangile.
Toute la communauté éducative se rejoint pour les célébrations.
A partir du CE2, l'enfant peut suivre le catéchisme en paroisse : presbytère Saint-Jean-Saint Paul 23 rue Jean Moulin Bourges : tél 02 34 64 55 87
Les prêtres sont également à votre disposition pour la préparation au baptême.

Stationnement rue des Mâchereaux

De nombreux riverains se plaignent du stationnement gênant de certains parents lorsqu'ils déposent leur(s) enfant(s) à l'école.
Soyons respectueux et citoyens les uns envers les autres.
Il serait dommage de devoir faire appel à l'ordre public pour faire respecter la loi.

Quelques recommandations

Chaque année, de nombreux vêtements ne retrouvent pas leurs propriétaires. Merci d'apporter une vigilance supplémentaire en inscrivant **le nom de l'enfant**.
Pour les enfants de maternelle, il est souhaitable que dès la rentrée les parents remettent à l'institutrice une tenue de rechange marquée au nom et prénom de l'enfant.

Règlement intérieur

De la maternelle au CM2, les élèves sont éduqués à comprendre et à accepter la nécessité d'un règlement intérieur : c'est un ensemble de repères, de règles de politesse élémentaire et de respect qui aide l'enfant à trouver ses limites et à grandir. L'école est un lieu de vie où l'éducation prend tout son sens. Il faut accepter les sanctions, c'est déjà un pas vers la « Sagesse ».

- Je respecte les adultes qui m'entourent.
- Je respecte mes camarades, je les écoute, pas de violence (**ni dans les mots, ni dans les gestes)**
- Je surveille mon langage : je m'exprime en français et **je ne dis ni mots vulgaires, ni grossiers.**
- Je respecte les locaux, la cour, la classe, je ne laisse pas traîner de papiers
- **Je respecte le matériel scolaire**, **les livres qui me sont confiés : ils devront faire l'objet d'une attention particulière et seront couverts par la famille**.
- Je n'écris pas sur les tables.
- **Je suis ponctuel : mes parents m'y encouragent**.
- J'obéis aux consignes données dans l'école et dans la classe.
- Je me mets en rang dans le calme et j'attends le signal de l'institutrice pour avancer.
- J'ai une tenue vestimentaire correcte.
- J'accepte les remontrances qui me sont faites, j'en tiens compte et j'essaie de m'améliorer.
- Je lis le règlement avec mes parents et je m'engage à respecter ces règles sinon il sera normal qu'on m'avertisse et/ou que l'on me punisse.
- **Mes parents ne sont pas habilités à interpeler directement un autre enfant pour un souci survenu à l'école. Ils prennent rendez-vous auprès de l'institutrice ou de la directrice pour gérer la situation.**

Sont strictement interdits à l'école :

- Les chewing-gums, les sucettes
- Les parapluies, par mesure de sécurité
- Les bijoux et objets de valeur
- Les jeux électroniques
- Les cartes pokémon, hand-spinner et autres
- Les petits jouets
- Les téléphones portables

L'école n'est pas responsable de la perte des objets personnels apportés par l'enfant.

En cas de mauvaise conduite répétée,

L'élève pourra être sanctionné par une journée d'exclusion après entretien avec les parents.
Si le règlement venait à être transgressé une nouvelle fois, l'exclusion définitive pourra être décidée par l'ensemble de l'équipe enseignante. Des retenues peuvent être données aux élèves du primaire le mercredi.

L'engagement mutuel des familles et de la communauté éducative à respecter tous ces éléments feront la réussite de notre projet éducatif.

« Et si l'éducation conduisait à la Paix, à la non – violence… »

Madame Virginie Castille

